Supplément d'information en rapport avec la présentation de Jean-Marc Lessard

Projet de prolongement de l'axe du Vallon 2 juin 2004

Liste des articles composant la revue de presse :

- OPINIONS / Carrefour des lecteurs. Le Soleil, le vendredi 23 mai 2003, page A-17 Commentaire titré : Requiem pour la « Forêt enchantée » Photographie représentant un pont situé au Parc de l'escarpement
- 2) OPINIONS / Carrefour des lecteurs. Le Soleil, le vendredi 23 mai 2003, page A-17 Commentaire titré : La destruction d'un joyau Note : ce texte était placé sur la même page que le commentaire : Requiem pour la « Forêt enchantée »
- 3) ACTUALITÉS. Le Soleil, le dimanche 12 janvier 2003. Article titré: Quelques petits plaisirs gratuits près de chez vous. Photographie représentant des patineurs dans un environnement boisé.
- 4) Le Soleil, le mercredi 4 juin 2003.

 Article titré: Le Parc Chauveau aménagé en zone de loisirs.
- 5) Le Carrefour, le dimanche 13 avril 2003. Article titré : Boulevard de la Morille; Véritable piste d'accélération
- 6) LA CAPITALE ET LES RÉGIONS. Le Soleil, le mardi 25 mars 2003. Article titré : Le meilleur scénario.

Articles 1,2 et 3

Des faussetés sont souvent véhiculées dans les médias en ce qui touche les dommages qui seraient causés au Parc de l'escarpement par le prolongement de l'Axe Du Vallon.

Pour en faire foi, je présente les articles 1 et 2 de la revue de presse que j'ai déposée en complément de mon mémoire.

A)

Les articles 1 et 2 parus dans la page « Opinions – Carrefour du lecteur » ont été associées à tort à une photographie représentant un pont qui enjambe la rivière Du Berger. En effet, les commentaires qu'on peut y lire sont négatifs envers le projet de prolongement de l'axe Du Vallon. Or, la photographie représente un endroit où le parc ne subira aucun dommage que ce soit dans le cadre de l'aménagement de la nouvelle section du boulevard Du Vallon. La position du pont est représentée sur la carte ci-incluse au point « A ».

Le pont en question se trouve très à l'ouest du tracé prévu pour le prolongement.

B)

L'article 3 traite des possibilités de loisirs gratuits en période hivernale au quatre coins de la ville de Québec. À titre d'illustration du sujet, on a choisi une photographie d'un couple qui pratique le patinage dans un environnement boisé. Certains pourraient penser que le site qui est représenté est potentiellement menacé puisqu'il se situe dans le Parc de l'escarpement. En fait, il n'en est rien. Ce site est le sentier glacé du Parc des Brûmes (inclus dans le périmètre du Parc de l'escarpement) qui a été aménagé aux environs de l'an 2000 par l'organisme Loisirs et Sports Neufchâtel qui est mandaté par la Ville de Québec pour offrir des activités de loisirs à la population du quartier.

Le site su sentier glacé est indiqué sur la carte ci-après au point « B ».

Autres articles

Les articles 4, 5 et 6 ont été sélectionnés puisqu'ils soutiennent l'argumentation contenue dans mon mémoire.

